



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREMIER MINISTRE

**S . G . D . S . N**  
Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information  
CERTA

Paris, le 18 septembre 2006  
N° CERTA-2006-AVI-399

Affaire suivie par :  
CERTA

## AVIS DU CERTA

### Objet : Vulnérabilités dans Claroline

---

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>  
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2006-AVI-399>

---

### Gestion du document

Référence	CERTA-2006-AVI-399
Titre	Vulnérabilités dans Claroline
Date de la première version	18 septembre 2006
Date de la dernière version	–
Source(s)	
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

## 1 Risque

Contournement de la politique de sécurité.

## 2 Systèmes affectés

Claroline 1.7.7 et versions précédentes.

## 3 Description

Claroline est une application d'e-learning largement utilisée. La vulnérabilité découverte provient d'une mauvaise vérification du paramètre `extAuthSource[ 'newUser' ]`. Il devient ainsi possible d'inclure des fichiers arbitraires à distance ou localement. L'attaque nécessite tout de même d'avoir la variable `register_globals` positionnée sur ON.

## 4 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

## **5 Documentation**

- Mettre à jour Claroline en installant la version 1.7.8:  
<http://www.claroline.net>

### **Gestion détaillée du document**

**18 septembre 2006** version initiale.